

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
27 avril 2026**

Nombre de Conseillers : 19 L'an deux mille vingt-six, le 27 avril, le Conseil Municipal
Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du
Votants : 19 Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Fourquet, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026

Etai^{ent} présents : Monsieur FOURQUET Guillaume, Monsieur GUERIN Philippe, Monsieur COUFFINHAL Jean-Paul, Madame LESNE Delphine, Monsieur TUREK Gerhard, Monsieur BOITEUX Gauthier, Monsieur LINGRAND Bernard, Madame MARCEROU Lénaïc, Madame MARTIN Paola, Monsieur ALBENTOSA Jean-Louis, Monsieur BARNECHE Jokin, Madame MULLER Cécile, Madame NEEL Anne-Charlotte, Monsieur ARLA Beñat, Madame BELASCAIN Aurelie, Monsieur DESCAMPS Didier, Madame RIBEIRO Diane.

Excusés : Madame DUBECQ Anne-Sophie (donne pouvoir à Monsieur GUERIN Philippe), Madame CHARRIN Isabelle (donne pouvoir à Madame MARCEROU Lénaïc).

Secrétaire de séance : Monsieur BARNECHE Jokin

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2026-19 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS PLAINE DES SPORTS 2026

VU l'article L. 2311-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 97-175 du 20 février 1997, modifiant le Code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

CONSIDERANT que le vote en autorisations de programme/crédits de paiement est nécessaire à la bonne gestion des projets de la Commune ;

VU la réunion des Finances réunie le 08/04/2026 :

Le conseil municipal décide à la **MAJORITE** (Monsieur ARLA Beñat, Madame BELASCAIN Aurelie, Monsieur DESCAMPS Didier, Madame RIBEIRO Diane votant contre) de :

- **ARTICLE UNIQUE : MODIFIER** l'autorisation de programme pour l'opération « **Construction d'une plaine des sports** » et les répartitions de crédits de paiements suivants :

Votée sur la période **2025-2028**, concerne l'ensemble des travaux

Montant total de l'AP sur la période : **2 500 000,00 €TTC**, selon la répartition suivante :

Année	Montant des CP (TTC)
CP 2025	43 236,72 €
CP 2026	50 000,00 €
CP 2027	1 000 000,00 €
CP 2028	1 406 763,28 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévues ci-dessous :

Ressources	Montant
ANS	270 000,00 €
FFF	50 000,00 €
Région	50 000,00 €
Département	100 000,00 €
CAPB	200 000,00 €
FCTVA	341 750,00 €
AUTOFINANCEMENT	1 488 250,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 27/04/2026

Monsieur le Maire
Guillaume FOURQUET

